

Avezé, le 22 novembre 2019

# INFORMATION

## Mise en place d'un dossier communal de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle lié à la sécheresse et aux pluies qui ont suivies

Vous avez constaté sur votre propriété des dégâts qui pourraient être liés à une sécheresse (fissures, mouvements de terrain...).

La mairie va déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de la Sarthe.

**Merci de bien vouloir déposer votre demande par courrier simple auprès du secrétariat de mairie avant le 06 décembre 2019 :**

Mairie d'Avezé – 16 rue du Perche- 72400 Avezé

Votre demande devra comporter les éléments suivants :

- Nom, Prénom, Adresse
- Tél. portable ou adresse mail afin de pouvoir vous joindre rapidement en cas de publication d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle
- Adresse du bien concerné par les dégâts
- Désordres constatés, période au cours de laquelle vous les avez constatés ou de leur aggravation
- Photos des dégâts

Le Maire, Pierre Boulard

